

**FCP MAXULA STABILITY
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.674.914, un actif net de D : 1.668.731 et un déficit de D : 71.709 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 15,29% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>1 268 661</u>	<u>1 698 381</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		441 180	908 700
Obligations et valeurs assimilées		827 481	789 681
Placements monétaires et disponibilités		<u>256 159</u>	<u>474 477</u>
Placements monétaires	5	256 159	474 477
Créances d'exploitation	6	<u>150 094</u>	<u>325 137</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 674 914</u></u>	<u><u>2 497 995</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	5 981	8 536
Autres créditeurs divers	8	202	106 365
TOTAL PASSIF		<u><u>6 183</u></u>	<u><u>114 901</u></u>
ACTIF NET			
Capital	13	1 643 804	2 366 873
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 927	16 221
ACTIF NET		<u><u>1 668 731</u></u>	<u><u>2 383 094</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 674 914</u></u>	<u><u>2 497 995</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	49 719	24 128
Dividendes		15 461	9 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 258	14 201
Revenus des placements monétaires	10	8 771	16 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		58 490	40 702
Charges de gestion des placements	11	(28 461)	(24 877)
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 029	15 825
Autres charges	12	(1 899)	(1 628)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 130	14 197
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 203)	2 024
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 927	16 221
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 203	(2 024)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(118 314)	95 716
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		23 596	49 210
Frais de négociation		(5 121)	(4 540)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(71 709)	154 583

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(71 709)</u>	<u>154 583</u>
Résultat d'exploitation	28 130	14 197
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118 314)	95 716
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 596	49 210
Frais de négociation de titres	(5 121)	(4 540)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(642 654)</u>	<u>1 787 664</u>
Souscriptions		
- Capital	2 349 524	5 746 865
- Régularisation des sommes non distribuables	(101 824)	613 897
- Régularisation des sommes distribuables	26 505	23 239
Rachats		
- Capital	(3 032 452)	(4 083 639)
- Régularisation des sommes non distribuables	145 301	(491 483)
- Régularisation des sommes distribuables	(29 708)	(21 215)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(714 363)</u>	<u>1 942 247</u>
ACTIF NET		
En début de période	2 383 094	440 847
En fin de période	1 668 731	2 383 094
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	20 604	4 246
En fin de période	14 659	20 604
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>113,837</u>	<u>115,662</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(1,58%)</u>	<u>11,40%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 1.268.661 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		451 118	441 180	26,44%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	451 118	441 180	26,44%
AIR LIQUIDE	50	14 002	20 700	1,24%
AMEN BANK	100	6 150	6 532	0,39%
ARTES	370	4 198	3 553	0,21%
ATB	5 080	35 802	30 023	1,80%
ATL	1 397	8 074	7 664	0,46%
ATTIJARI BANK	2 242	49 702	41 930	2,51%
B.N.A	2 550	30 404	30 646	1,84%
BIAT	337	19 876	25 088	1,50%
BT	2 070	23 134	22 163	1,33%
BTE (ADP)	305	9 187	9 098	0,55%
CARTHAGE CEMENT	2 000	4 094	8 106	0,49%
CIL	810	18 190	14 636	0,88%
ENNAKL AUTOMOBILES	2 400	25 680	23 011	1,38%
LES CIMENTS DE BIZERTE	1 316	10 498	10 423	0,62%
MONOPRIX	1 063	35 056	30 100	1,80%
P.G.H	1 455	9 356	11 892	0,71%
SFBT	1 214	13 481	15 795	0,95%
SIMPAR	70	3 940	4 038	0,24%
SITS	2 182	7 968	7 890	0,47%
SPIDIT-SICAF	1 000	6 710	6 704	0,40%
STAR	500	79 323	73 740	4,42%
TELNET HOLDING	1 051	6 096	9 213	0,55%
TUNIS RE	980	11 724	11 205	0,67%
UIB	900	18 473	17 030	1,02%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		808 327	827 481	49,59%
AIL 2010-1	300	24 000	24 738	1,48%
AMEN BANK 2010	1 500	139 995	141 882	8,50%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	100 000	103 706	6,21%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	1,87%
CHO COMPANY 2009	350	35 000	35 004	2,10%
CIL 2009/3	300	24 000	24 931	1,49%
CIL 2010/1	500	40 000	40 666	2,44%
ELW 2010	1 000	100 000	103 853	6,22%
HL 2009/2	300	18 000	18 212	1,09%
HL 2010-2	1 000	80 000	80 343	4,81%
HL 2010/1	500	40 000	40 904	2,45%
MEUBLATEX 2010 B	400	40 000	41 180	2,47%
STB 2010-1	400	37 332	38 560	2,31%
TUN LEASING 2011-1	1 000	100 000	102 269	6,13%
TOTAL		1 259 445	1 268 661	76,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75,74%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	1 579 324	10 681	108 376	1 698 381	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	497 764			497 764	
Titres OPCVM	105 944			105 944	
Obligations	100 000			100 000	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(846 970)			(846 970)	25 863
Titres OPCVM	(105 944)			(105 944)	(2 267)
Obligations	(70 673)			(70 673)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(118 314)	(118 314)	
Variation des intérêts courus sur obligations		8 473		8 473	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	1 259 445	19 154	(9 938)	1 268 661	23 596

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 256.159 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	255 184	256 159	15,35%
TOTAL	255 184	256 159	15,35%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		15,29%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 150.094 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	150 075	325 125
Autres	19	12
Total	<u>150 094</u>	<u>325 137</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 5.981 contre D : 8.536 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	5 521	7 879
Rémunération du dépositaire	460	657
Total	<u>5 981</u>	<u>8 536</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 202 contre D : 106.365 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	129	187
Retenues à la source	73	105
Achat de titres à décaisser	-	106 073
Total	<u>202</u>	<u>106 365</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 49.719 contre D : 24.128 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote des titres OPCVM	12 005	7 893
	3 456	2 034
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des obligations	34 258	14 201
TOTAL	49 719	24 128

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.771 contre D : 16.574 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi :

	Année 2011	Année 2010
- Intérêts sur comptes de dépôt	5 121	5 962
- Intérêts des certificats de dépôt	3 650	10 612
TOTAL	8 771	16 574

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 28.461 contre D : 24.877 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	26 272	22 963
Rémunération du dépositaire	2 189	1 914
Total	<u>28 461</u>	<u>24 877</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 1.899 contre D : 1.628 au 31 décembre 2010, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	1 855	1 622
Autres	44	6
Total	<u>1 899</u>	<u>1 628</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	2 366 873
Nombre de parts	20 604
Nombre de copropriétaires	27

Souscriptions réalisées

Montant	2 349 524
Nombre de parts émises	20 453
Nombre de copropriétaires nouveaux	26

Rachats effectués

Montant	(3 032 452)
Nombre de parts rachetées	(26 398)
Nombre de copropriétaires sortants	(29)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118 314)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 596
Régularisation des sommes non distribuables	48 158
Frais de négociation	(5 121)
Résultat incorporé à la V.L	16 221
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(4 681)

Capital au 31-12-2011

Montant	1 643 804
Nombre de parts	14 659
Nombre de copropriétaires	24

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	3,990	1,975	2,700
Charges de gestion des placements	(1,942)	(1,207)	(0,892)
Revenus net des placements	2,049	0,768	1,808
Autres charges	(0,130)	(0,079)	(0,059)
Résultat d'exploitation (1)	1,919	0,689	1,749
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,219)	0,098	0,401
Sommes distribuables de l'exercice	1,700	0,787	2,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(8,071)	4,646	2,982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,610	2,388	(1,166)
Frais de négociation	(0,349)	(0,220)	(0,298)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(6,811)	6,814	1,517
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(4,892)	7,503	3,266
Résultat non distribuable de l'exercice	(6,811)	6,814	1,517
Régularisation du résultat non distribuable	3,285	4,235	0,159
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,526)	11,049	1,677
Valeur liquidative	113,837	115,662	103,826
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,69%	1,10%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,07%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,48%	0,72%	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.